

## **Bilan 2019 et plan d'actions achats 2020**

*Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants,  
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu le décret modifié n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 17 décembre 2020, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le bilan 2019 du plan d'actions achats et le plan d'actions achats 2020 disponibles sur le site intranet de l'Ecole.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25*

*Nombre de voix favorables : 21*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 4*

Fait à Lyon, le 17 décembre 2020,



Le Président de l'ENS de Lyon  
Jean-François PINTON